

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 JUIN 2005**

Le dix-neuf juin 2005, le jeudi 9 juin 2005 à dix sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire Eric GAY.

Date de la convocation : 3 juin 2005.

Etaient présents :

M. Eric	GAY	Maire	Mme Henriette	LEMAIRE
M. Jacques	CLAVEL	1 <sup>er</sup> Adjoint	M. Michel	REVERCE
Mme Didia	BALLY	2 <sup>ème</sup> Adjoint	Mme Monique	RIVIERE
M. Michel	TERRAT	3 <sup>ème</sup> Adjoint	Mlle Rusmaeni	SANMOHAMAT
Mme Ana	LOGOLOGOFOLAU	4 <sup>ème</sup> Adjoint	M. Samuel	MOEKIA
M. Didier	CHABAUD	5 <sup>ème</sup> Adjoint	Mlle Marion	POUCHELET
Mme Laure	PREVOST	6 <sup>ème</sup> Adjoint	M. Gérard	REIGNIER
M. Claude	SAKOUMORY	7 <sup>ème</sup> Adjoint	M. Réginald	BERNUT
M. Maurice	PELAGE	9 <sup>ème</sup> Adjoint	Mme Marie-Pierre	BARTHEZ
Mme Pascale	POANIEWA	10 <sup>ème</sup> Adjoint	M. Jean Yves	MALEJAC
M. Yves	MAGNIER			

Représentés :

Mme Marie-Hélène KATE (procuration donnée à Mme Ana LOGOLOGOFOLAU)  
 Mme Danièle OLLIVAUD (procuration donnée à M. Jacques CLAVEL)  
 Mme Jocelyne CHENU (procuration donnée à Mme Didia BALLY)  
 Mme Malia VILI (procuration donnée à Mlle Rusmaeni SANMOHAMAT)  
 M. Théophile KAPETHA (procuration donnée à Mme Pascale POANIEWA)  
 M. Jean-Jacques BIROT (procuration donnée à M. Didier CHABAUD)  
 Mme Jacqueline SCHMIDT (procuration donnée à Mme Marie-Pierre BARTHEZ)  
 formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mme Malia VEA  
 M. Steve WINCHESTER

Absents :

M. Gustave BRUKOA  
 Mlle Haïsaane LAUOUVEA  
 M. José AGHOSTINO  
 M. Jean-Irénée BOANO  
 M. Paul VEHIKITE

\* \* \* \*

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	21
Nombre de votants	:	28

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17 heures 00.

Mme Monique RIVIERE est désignée Secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 29/05/VI

PORTANT CREATION DU SYNDICAT DE COMMUNES POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS  
DE L'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA ET PORTANT APPROBATION DE SES STATUTS

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 9 juin 2005,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

Vu le décret n° 2001-579 du 29 juin 2001 portant publication du code des communes de la Nouvelle-Calédonie, publié au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 26 juillet 2001,

Vu le rapport de présentation n° 29/2005 du 02 juin 2005,

La Commission chargée du budget, des finances et du développement économique entendue en sa séance du 2 juin 2005,

La Commission chargée du cadre et de la qualité de vie et de l'environnement entendue en sa séance du 2 juin 2005,

La Commission chargée de l'hygiène publique et de la sécurité dans tous les établissements recevant du public entendue en sa séance du 2 juin 2005.

Après en avoir délibéré, avec vote à bulletin secret concernant les représentants de la commune prévus à l'article 3,

DECIDE :

Article 1 : Le syndicat de communes dénommé "Syndicat de communes pour le traitement des déchets ménagers de l'agglomération du Grand Nouméa" est créé entre les communes de Nouméa, Païta, Mont-Dore, et Dumbéa.

Article 2 : Les statuts de ce syndicat, joints en annexe, sont adoptés.

Article 3 : La Commune du Mont Dore est représentée au sein du comité syndical par les personnes dont les noms suivent:

TITULAIRE	SUPPLEANT
Eric GAY, Maire	Didier CHABAUD, 5 <sup>ème</sup> adjoint

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud, publiée par voie d'affichage et notifiée aux communes de Nouméa, Dumbéa et Païta.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 9 JUIN 2005

Pour extrait conforme  
Au registre des délibérations

Le Maire,

  
Eric GAY